ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 848

présenté par
M. Hetzel, M. Juvin, M. Bazin, M. Di Filippo, M. Breton, M. Le Fur, M. Brigand, M. Marleix, Mme Blin, M. Gosselin, Mme Gruet, Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier et M. Ray

---

ARTICLE 6

À la fin de la seconde phrase de l’alinéa 6, substituer aux mots :

« , sauf s’il ne l’estime pas nécessaire, avant de rendre son avis »

les mots :

« et a accès à toutes informations et documents utiles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend les éléments de l’article R 4127-45 du Code de la santé publique.